Date d'affichage : 20/06/2023

COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU 20/06/2023

Présents : MM. D. HARY, C. FOURNIER, P. LEMAITRE, FK PORET.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée Nationale U8/U9 du 18/06/2023 à LE PORTEL :
Participation d'un joueur U10 non licencié avec le club de VIEIL MOUTIER. Amende 50€.

Journée du 13/05/2023 :
U17D1A-57659.2 OUTREAU AS – MONTREUIL US B. Inscription sur la FMI d'u joueur de OUTREAU AS suspendu. De ce fait ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 20/06/2023. Amende 100€ à Outreau AS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : M. C. FOURNIER